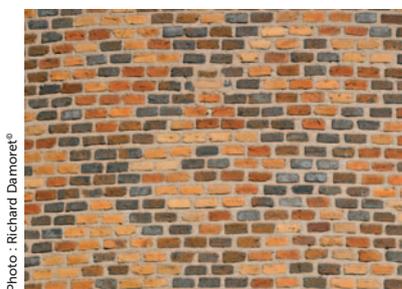


RÈGLEMENT DU CHALLENGE PHOTO

Thème 2025 : La Brique Polychrome Bourbonnaise



Visible de loin, la brique polychrome s'affiche par contraste avec la végétation. Regardée de près, elle révèle des nuances allant de l'ocre jaune au brun foncé, en passant par tous les tons de rouges, ainsi que des graphismes subtils et variés (carrés, losanges, triangles ...)

Elle devra être présente d'une façon ou d'une autre dans la photo proposée.

Article 1 : Objet du Challenge

Ce challenge photo est organisé par l'association PBPA (Patrimoine Bourbonnais Patrimoine d'Avenir) dans le but de célébrer et promouvoir le patrimoine architectural du Bourbonnais, avec un focus particulier sur la «brique polychrome bourbonnaise».

Les photos sélectionnées seront exposées lors des «**Journées du Patrimoine Bourbonnais**», qui se tiendront les 8 et 9 mars 2025 au Parc des Expositions de Moulins.

Article 2 : Conditions de Participation

- Le challenge est ouvert à tous et à tout âge qu'ils soient amateurs ou professionnels.
- La participation est gratuite.
- Chaque participant doit s'inscrire via le site www.patrimoinesbourbonnais.fr avant la date limite du 28 février 2025 minuit.
- Les participants certifient que **les photos soumises sont leur propre création** et qu'elles respectent les droits d'auteur et la vie privée des personnes ou des biens photographiés.

Article 3 : Thème et Format des Photos

- Le thème de cette édition est :
La Brique Polychrome Bourbonnaise.
 - Les participants peuvent soumettre **une seule photographie.**
- C. Les photos doivent respecter les critères techniques suivants :**
- Format numérique : JPEG ou PNG.
 - Résolution minimale : 300 DPI pour une impression de qualité A4
 - Mode couleur RVB (*une transformation en CMJN sera faite pour l'impression sur presse numérique Minolta papier couché satin*)
 - Orientation : portrait ou paysage.
 - Montages autorisés, de tout appareil.
 - Aucun logo, signature ou filigrane n'est autorisé sur la photo.

Article 4 : Modalités de Soumission

- Les photos doivent être envoyées **avant le 28 février 2025 minuit** à contact@patrimoinesbourbonnais.fr ou déposée sur le site www.patrimoinesbourbonnais.fr, page contact.
- Chaque photo soumise sera numérotée et anonymisée par l'association PBPA pour garantir l'impartialité lors de l'exposition et de la sélection.
- Une confirmation de participation sera envoyée après réception de la photo.



RÈGLEMENT DU CHALLENGE PHOTO

Article 5 : Impression et Exposition

- A. Toutes les photos conformes au règlement seront imprimées en **format A4** par l'association PBPA, en orientation portrait ou paysage selon la soumission.
- B. Les photos seront exposées au public les 8 et 9 mars 2025 au Parc des Expositions de Moulins dans le cadre des Journées du Patrimoine Bourbonnais.

Article 6 : Sélection et Vote

- A. Le public présent lors des Journées du Patrimoine Bourbonnais sera invité à voter pour les **trois meilleures photos** dans une urne dédiée.
- B. Le dépouillement des votes sera effectué sous la supervision de l'association PBPA à la clôture de l'événement.

Article 7 : Récompenses et Publication

- A. Les trois photos ayant reçu le plus de votes seront :
Récompensées par une mise en avant sur le site de l'association.
Publiées dans la presse locale «Semaine de l'Allier» et le magazine «Mon Bourbonnais» sur les réseaux sociaux.
- B. Aucun lot monétaire ou matériel n'est prévu.

Article 8 : Droits et Utilisation des Photos

- A. **Les participants conservent leurs droits d'auteur.**
- B. En participant, ils autorisent l'association PBPA à utiliser les photos soumises à des fins de communication et de promotion du challenge et des Journées du Patrimoine Bourbonnais (exposition, publications dans la presse et «Mon Bourbonnais», réseaux sociaux).
- C. Les fichiers seront conservés dans la base de donnée de l'association en vue d'une utilisation ultérieure dans un ouvrage ou un site. Dans ce cas, chaque photographe sera contacté et les droits d'utilisations négociés.

Article 9 : Responsabilités et Acceptation

- A. L'association PBPA ne peut être tenue responsable en cas de perte ou de détérioration des fichiers soumis.
- B. La participation au challenge implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- C. En cas d'annulation le challenge est reporté à la prochaine édition.

Article 10 : Données Personnelles

Les informations collectées pour l'inscription seront utilisées exclusivement à des fins de gestion du challenge et ne seront pas transmises à des tiers, conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données personnelles.

Article 11 : Modification et Annulation

L'association PBPA se réserve le droit de modifier ou d'annuler le challenge en cas de force majeure ou de circonstances imprévues.

Contact :

Pour toute question relative au challenge, veuillez contacter l'association PBPA à l'adresse suivante :

contact@patrimoinesbourbonnais.fr



Secrétaire PBPA

Monsieur Philippe Chevallier-Chantepie

Les Perrons 03290
Saint-Pourçain-sur-Besbre

contact@patrimoinesbourbonnais.fr

EN PARTENARIAT

